

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – MOTION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

N° de l'objet 24.036	Date du dépôt 28.05.2024	Heure du dépôt 19:03	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Inscrite pour la première fois à l'OJ du 27 août 2024			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes :Socialiste		
Titre : Une abeille sur le toit		
Contenu : Sur ses armoiries et sur de nombreux logos en lien avec notre Ville, nous affichons fièrement notre attachement aux abeilles. Ces petites insectes travailleurs et si importants pour la survie de l'humanité sont intimement liés à notre histoire, à notre ville, à notre patrimoine. Aussi, afin d'aller encore un pas plus loin dans le lien qui nous unit, le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'installer des ruches sur les toits de certains immeubles appartenant à la Commune ou en d'autres endroits propriété de la Ville. Le miel produit pourrait ainsi être commercialisé dans les différentes boutiques de la Ville (Musées, Espace de l'urbanisme horloger, etc..). Ceci permettrait aussi de montrer notre engagement en faveur de l'écologie et du développement durable et de sensibiliser la population à l'importance de la sauvegarde des différentes espèces.		
Développement (ne sera pas intégré à l'ordre du jour) : Devenu très à « la mode » depuis une trentaine d'années, le fait d'installer des ruches en Ville plutôt qu'à la campagne présente de nombreux avantages. En effet, les espaces plantés en ville ne sont pas traités avec des produits chimiques et des néonicotinoïdes. Or ces produits ont une incidence sur le système nerveux des insectes et augmentent leur mortalité. Sans compter que la diversité des espèces fleuries que l'on rencontre en ville influe sur la qualité du miel. Les ressources naturelles s'avèrent être un élément crucial pour leur alimentation. Voici plus de 30 ans que l'opéra de Paris a installé une dizaine de ruches sur les toits de l'opéra Bastille et du Palais Garnier. Vendu dans les boutiques de l'opéra, les amateurs de miel et les amoureux de Paris peuvent ainsi s'offrir un petit souvenir. Plus près de nous la Ville de Lausanne a installé de nombreuses ruches sur ses immeubles et dans certains parcs. Certaines entreprises ont également suivi cette tendance et remettent à leurs visiteurs un petit pot du nectar produit sur le toit de l'usine. Si notre intention n'est pas de céder aux sirènes du marketing, il nous apparait que le fait de développer des ruches sur des bâtiments et des terrains publics, outre le miel qui pourrait être récolté permettrait surtout de créer des actions didactiques pour les écoles et le grand public (par exemple avec MuZoo) sur l'importance de la biodiversité et la sauvegarde des espèces. Même si la Chaux-de-Fonds est une ville à la campagne, nous sommes aussi conscients que depuis quelques années il existe une controverse sur le développement de ruches dans l'espace urbain. La motion devra donc aussi permettre de déterminer si à tout le moins (en fonction des connaissances actuelles) une telle initiative n'est pas néfaste pour nos amies les abeilles.		
Demande d'urgence (par défaut, la réponse « Non » est retenue) : Non		
Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Pierre-Alain Borel		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Alicia Maillard	Andrea Moretti	Monique Gagnebin
Pascal Bühler	Carmen Brossard	Giovanni Spoletini
Karim Djebaili	Mathias Gautschi	

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch